



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 février 2022

Convocation du : 28 janvier 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le trois février à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Philippe CATTOIRE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Véronique NAEYE, Martine DUBREU, Carole CASIER, Sylvie GUSTIN, Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Pierre VANNESTE

DE22.003

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**AGENTS CONTRACTUELS**  
**CRÉATIONS D'EMPLOIS**  
**ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**  
*Autorisation – Approbation*

☞

La loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

- un **accroissement saisonnier d'activité**, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs, (article 3).

Conformément aux recommandations du trésorier du Centre des Finances Publiques et après examen de nos besoins actuels et futurs en effectifs de contractuels pour faire face aux accroissements, il est proposé les créations d'emplois suivantes (basées sur un effectif maximum) :

**Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 7 février 2022 au 20 février 2022 (vacances d'hiver) :**

- 20 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation à temps complet

**Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 7 février 2022 au 20 février 2022 (vacances d'hiver) :**

- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

**Encadrement de mineurs dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires et séjours du 11 avril 2022 au 24 avril 2022 (vacances de printemps) :**

- 18 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 6 postes d'adjoint d'animation à temps complet

**Encadrement de jeunes dans le cadre des accueils de loisirs et séjours extrascolaires (ERJ) du 11 avril 2022 au 24 avril 2022 (vacances de printemps) :**

- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les créations de postes ci-dessus.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille